

Le 17 février 2023

COMMUNIQUÉ DE LA SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS

Le projet de réforme des classes préparatoires économiques et commerciales ECG doit être retiré

La Société des agrégés s'inquiète du projet de réforme des classes préparatoires économiques et commerciales ECG envisagé par le gouvernement et demande aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur d'y renoncer.

Cette nouvelle réforme, contestée par une grande majorité des professeurs enseignant dans ces CPGE, altérerait notamment l'enseignement des mathématiques, des lettres et de la philosophie, dégraderait l'attractivité de cette filière et conduirait à la fermeture de nombreuses classes. Ces suppressions concerneraient, en premier lieu, les CPGE de proximité qui sont un levier important de l'ouverture sociale des grandes écoles.

La Société des agrégés s'inquiète plus généralement des atteintes pouvant être portées au système des classes préparatoires aux grandes écoles qui sont, pour de nombreux étudiants, en particulier grâce aux CPGE de proximité, un instrument incomparable de promotion culturelle et sociale.

Contact presse : Stéphanie Aydin, présidente et Jean-Michel Léost, président d'honneur.
Tél. 01 46 33 00 79

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.